

Communauté de Communes Mayenne Communauté

10 rue de Verdun
CS 60111
53 103 MAYENNE cedex
02 43 30 21 21
rozenn.febvre@mayennecommunaute.fr



Au 1er janvier 2016, les Communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay se sont regroupées pour former la Communauté de communes Mayenne Communauté.

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - o SCOT et schéma de secteur
 - o Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : ZAC à créer pour mettre en œuvre les compétences et comprenant moins de 5 000 logements par ZAC.
- Accueil des gens du voyage :
 - o Aménagement entretien et gestion d'une aire de grand passage pour les gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - o Programme Local de l'Habitat
 - o Aides directes aux communes ou bailleurs publics pour encourager les programmes de logements prévus dans le cadre du PLH
 - o Participation aux opérations collectivité proposées par l'Etat, le Département ou la Région en faveur du logement
 - o Assistance pour le montage des dossiers communaux en matière d'habitat social
 - o Soutien aux organismes et associations œuvrant dans le domaine de l'habitat

OBSERVATIONS

Le SCOT du Pays de Mayenne a été mis en révision en février 2016 afin de prendre en compte l'évolution du périmètre de l'EPCI et d'intégrer les notions de développement durable de la loi Grenelle. Il a été arrêté par délibération en date du 14 mars 2019 et est désormais applicable. En fin d'année 2024, l'évaluation du SCOT à mi-parcours a débuté.

Le PLH de Mayenne Communauté a été arrêté en septembre 2017 et approuvé par le conseil communautaire en septembre 2018. En 2024, le PLH a été prorogé pour 2 ans.